

Elaboration du plan de gestion du delta de de l'Orb

Comité technique – phases « Etat des lieux » et « Analyse du fonctionnement » (Etat d'avancement)

Relevé de décisions

Lieu: Mairie de Portiragnes

Date: 21 juin 2019

Participants

Nom	Structure / Fonction
Gwendoline CHAUDOIR	Maire de Portiragnes
Jean-Pierre BALZA	Adjoint au maire de Sérignan
Sylvie DUMONT	Service urbanisme de Sérignan
Georges NOGUES	Conseiller municipal de Sérignan – Président ASA de Sérignan
Bernard SAUCEROTTE	Conseiller municipal de Vias
Jean-Paul GALONNIER	Maire de Villeneuve-Lès-Béziers
Anne COURSEILLE	Agence de l'Eau RMC
Nadine BOSC	Agence de l'Eau RMC
Lucie KERJEAN	CABM
Julien AZEMA	CAHM
Frédérique ROMAN	SMVOL
Laurent RIPPERT	SMVOL
Alain GUERRERO	SMVOL
Pierre ENJALBERT	SMVOL
Gaëlle GASC	Contrechamp
Raphaël COIN	Festuca Environnement
Fabien AIGOUI	OTEIS
Pascal BEC	OTEIS

Documents annexés au compte-rendu : Diaporama projeté lors de la réunion et feuille de présence.

1 Ordre du jour

- Rappel du contexte, du déroulé et du périmètre d'étude
- Présentation générale du delta de l'Orb (principales caractéristiques, réseau hydrographique, acteurs et pratiques, qualité, salinité, urbanisme...)
- Fonctionnement hydrologique et dynamique
- Etat des lieux écologique
- Organisation de la suite de l'étude

2 Relevé de décisions

Le contenu des éléments présentés lors de ce Comité Technique figure dans le diaporama annexé au présent relevé de décisions. Les points retranscrits ci-après correspondent aux principales remarques émises en séance par les membres du Comité Technique ainsi qu'aux décisions prises quant à la poursuite de l'étude.

- ⇒ Concernant la qualité des eaux et le niveau trophique des lagunes, il est précisé qu'une dernière campagne de suivi est prévue en fin d'été (campagne notamment nécessaire pour évaluer le niveau d'eutrophisation éventuel de ces milieux);
- Concernant les espaces de rencontre et de concertation entre les acteurs du territoire, il est mentionné par les bureaux d'étude que plusieurs acteurs du territoire les jugent insuffisants. Selon ces acteurs, les Comités de Pilotage « Natura 2000 » laissent notamment peu de place pour des échanges. Julien AZEMA (CAHM) précise que des groupes de travail thématiques sont toutefois organisés à cet effet et qu'il ne faut pas nécessairement faire une généralité de quelques avis d'acteurs. Il indique également que c'est la démarche Natura 2000 qui a initié la concertation des acteurs concernés. Les bureaux d'étude et le SMVOL précisent que si cette information est rapportée, c'est qu'elle a été signalée par plusieurs acteurs (éventuellement non associés à ces groupes de travail ?) et n'est pas anecdotique dans le sens où ce ressenti doit être pris en compte pour la suite du plan de gestion ;
- □ Concernant la dénomination des surfaces en eau (notamment de la Grande Maïre et de l'Ancien Grau du Libron), il est acté qu'il convient, au vu de leurs caractéristiques (milieux littoraux saumâtres à salés), de parler de lagunes plutôt que d'étangs;
- □ Concernant la gestion du grau de la Grande Maïre, Georges NOGUES (ASA de Sérignan / Mairie de Sérignan)
 □ précise que lorsque ce grau est ouvert, il est très difficile de le refermer. La fermeture s'effectue par
 réensablement suite à des coups de mer;
- ⇒ Julien AZEMA (CAHM) informe les participants qu'une étude a été menée sous maîtrise d'ouvrage CAHM et CABM sur l'occupation du sol en lien avec la répartition des effectifs d'Outarde canepetière au sein de la ZPS Est et Sud de Béziers. Il propose d'adresser les éléments à Festuca Environnement (envoi fait le 10/07/2019);
- Concernant les modalités de gestion des sites (et notamment le fait de « ne pas investir dans des aménagements visant à lutter contre la salinisation, constituant une évolution naturelle »), les représentants des agglomérations rectifient le fait qu'il ne s'agit pas de leur position en tant que gestionnaire, mais de celle du Conservatoire du Littoral. Il est de plus précisé que la position du Conservatoire n'est pas forcément aussi radicale. Les bureaux d'étude mentionnent toutefois qu'il leur a été exprimé que le Conservatoire ne s'était pas opposé aux travaux « hydrauliques » réalisés mais que son souhait n'était pas d'investir dans des aménagements « lourds ». Il est convenu que ce point nécessite d'être explicité différemment pour plus de clarté du propos ;
- Concernant la procédure d'ouverture du grau de la Grande Maïre, les bureaux d'étude mentionnent le fait que plusieurs acteurs ont fait état d'une procédure qu'ils jugent « lourdes ». Julien AZEMA (CAHM) affirme son désaccord avec ce point, expliquant qu'il s'agit uniquement de formaliser des pratiques qui existaient auparavant. Les bureaux d'étude précisent que cette « difficulté » pour permettre l'ouverture n'est en effet peut-être pas une réalité (ce qui a été confirmé par leurs échanges avec les services de la DDTM) mais qu'elle est toutefois perçue ainsi par de nombreux acteurs. Sur ce point aussi, les bureaux d'étude font état du fait que s'ils en font mention, c'est que ces propos ont été relayés par de nombreuses personnes tant en entretiens individuels qu'à l'occasion des ateliers d'acteurs (propos mentionnés dans tous les ateliers hors celui « environnement »). Les bureaux d'étude précisent qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la procédure, mais plutôt d'illustrer certaines incompréhensions entre acteurs, à prendre en compte pour la suite et la mise en œuvre du plan de gestion.

En conclusion, concernant la suite de l'étude, il est convenu :

- que les étapes d'état des lieux et d'analyse du fonctionnement (dans l'attente d'une dernière campagne « qualité » et de compléments à apporter sur certaines thématiques : milieux naturels, hydraulique...) seront finalisées fin septembre ;
- qu'il est nécessaire de porter un soin particulier à la sémantique employée et aux informations communiquées et que, de ce fait, une lettre d'information sera élaborée suite à la finalisation de ces étapes (septembre) et qu'elle fera l'objet d'une relecture par les membres du Comité Technique avant diffusion à l'ensemble du Comité de Pilotage;
- qu'il paraît plus judicieux de réunir le Comité de Pilotage (élargi) après l'étape de diagnostic (plutôt qu'en fin d'état des lieux) afin de susciter plus d'intérêt de la part des participants ;
- qu'une réunion du Comité Technique ayant pour objet de discuter et valider les éléments du diagnostic sera nécessaire avant de réunir les ateliers « inter-acteurs ». L'atelier « collectivités », ayant pour vocation de discuter du diagnostic, pourrait être un Comité Technique (élargi au Scot du Biterrois).

Le planning des étapes à venir serait de ce fait le suivant :

- Finalisation des phases 1 & 2 (Etat des lieux / analyse du fonctionnement) : fin septembre 2019

Préparation d'une première version d'une lettre d'information
 à soumettre au COTECH : fin septembre – début octobre 2019

- Finalisation d'une première version du diagnostic : début novembre 2019

- COTECH « diagnostic » : mi-novembre 2019

Etapes à suivre (ce calendrier sera annoncé dans la lettre d'information de septembre) :

Ateliers inter-acteurs fin Novembre

- Comité de pilotage élargi avant le 15 décembre